

## **Préambule**

Cette entente vise le [conseil scolaire], le *Offord Centre for Child Studies* et [agence commanditaire]. Chacun des partenaires nommera un cadre supérieur responsable de l'*Instrument de mesure du développement de la petite enfance* (IMDPE) pour ce qui a trait au partage des données et à la diffusion de résultats et/ou de renseignements recueillis au cours de l'année scolaire 2009-2010. Le gouvernement de l'Ontario aura accès aux fichiers de données anonymisées.

Cette entente veut aussi définir de façon plus officielle les relations qui existent entre les partenaires, en précisant les paramètres d'utilisation des données recueillies par le [conseil scolaire] suite à l'administration de l'*Instrument de mesure du développement de la petite enfance* (IMDPE).

## **Renseignements sur le partage et sur la diffusion des données**

Tous les partenaires ci-haut mentionnés s'entendent sur le partage et sur l'utilisation des données recueillies par le [conseil scolaire] conformément aux conditions suivantes :

1. Les parents doivent être informés de la mise en œuvre de l'IMPDE dans la classe de leur enfant. À cette fin, le *Offord Centre for Child Studies* fournit un gabarit « Communiqué aux parents ». Quoique ce gabarit peut être modifié, il doit toutefois préciser comment les données seront utilisées par les divers partenaires.
2. Tous les enseignants et enseignantes des écoles visées recevront une formation pour l'utilisation de l'*Instrument de mesure du développement de la petite enfance* (IMDPE) selon les critères de formation établis par le *Offord Centre for Child Studies*.
3. Les résultats individuels d'un ou d'une élève en application de l'IMDPE ne seront en aucun cas utilisés à des fins de diagnostic ou d'identification ou encore, versés au dossier de l'élève.
4. Les banques de données seront conservées dans un endroit de sécurité fermé et confidentiel au *Offord Centre for Child Studies*, à [agence commanditaire] et au [conseil scolaire]. Les membres du personnel désignés par chacun des partenaires seront les seuls qui y auront accès. Les bases de données informatisées seront protégées par un mot de passe confidentiel.
5. Toute interprétation de l'analyse des données sera faite conformément aux normes scientifiques reconnues.

## **Analyse des données – Rapports – Publication**

6. Dans toutes les analyses utilisant des données relatives à des élèves en particulier, seules les données de groupes seront utilisées dans les rapports. Tout rapport du domaine public ne comportera aucun renseignement permettant d'identifier une école ou un conseil scolaire particulier.
7. Dans l'éventualité où des données relatives à une élève ou un élève recueillies à l'aide de l'IMDPE seraient liées à d'autres sources de données permettant d'identifier les élèves, des mesures seront prises pour protéger ces données et en préserver le caractère confidentiel.
8. Aucun rapport ne sera effectué pour un échantillonnage de 10 dossiers ou moins. Dans de tels cas, les données seront agrégées à un autre niveau afin de

protéger l'identité des élèves, tout en maintenant les normes scientifiques reconnues.

9. Le *Offord Centre for Child Studies* et [agence commanditaire] n'effectueront aucun partage des données brutes avec une tierce partie sans avoir obtenu au préalable le consentement du [conseil scolaire]. Les rapports ne comporteront aucun renseignement permettant d'identifier une école ou un conseil scolaire particulier.
10. Chacun des partenaires peut utiliser les données pour des fins qui leur sont propres mais qui ne comportent pas nécessairement d'intérêt pour les autres partenaires. La présente entente n'empêche pas ce genre d'utilisation interne des données, en autant que les normes de confidentialité sont maintenues.

---

M. Janus, Ph.D.  
Directrice de projet  
*Offord Centre for Child Studies*

---

Date

---

Nom :  
Titre :  
Conseil scolaire

---

Date

---

Nom :  
Titre :  
Conseil scolaire

---

Date

---

Nom :  
Titre :  
Agence commanditaire

---

Date

- N.B. Ce projet de recherche est subventionné par le Ministère des Services sociaux et communautaires et le Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Une fois l'analyse des données complétée, le *Offord Centre for Child Studies* fera parvenir tous les rapports au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'agence commanditaire (ou au coordonnateur ou à la coordonnatrice responsable de l'analyse des données). Les banques de données seront disponibles sur demande du Conseil scolaire, du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable de l'analyse des données ou du Ministère. Les données de tous les sites seront regroupées afin de créer une banque de données qui seront analysées aux niveaux provincial et national.